



RÈGLEMENTS – ÉDITION 2019

❖ QU'EST-CE QUE LE DÉFI ZOOM MINIER?

Cours la chance de remporter **un grand prix de 1 000\$** en réalisant en équipe un reportage scientifique d'une durée de 2 à 3 minutes sur l'importance des mines et des minéraux dans la vie de tous les jours. Fais appel à ta créativité pour exploiter l'un des cinq thèmes proposés ci-dessous. Tu peux utiliser une caméra vidéo ou tout autre appareil (pouvant créer un document vidéo d'une certaine qualité) tels qu'un appareil photo, un iPod, un iPad ou un téléphone intelligent.

Les courts-métrages gagnants seront sélectionnés selon certains critères, notamment, sur la base de l'originalité, de la qualité de l'information ainsi que d'après la qualité visuelle et auditive générale du projet. Découvre l'ensemble des critères de sélection dans la sous-section « Qui m'évaluera et selon quels critères? »

❖ ON TE PROPOSE 5 THÈMES POUR T'AIDER À DÉFINIR TON PROJET

1. À quoi ressemblerait notre quotidien sans les minéraux du Québec?
2. Une industrie, plus de 80 professions et métiers différents!
3. La technologie utilisée dans les mines
4. Les minéraux et les moyens de transport du 21^e siècle
5. Les minéraux et les sports

❖ QUI PEUT PARTICIPER?

Le défi Zoom Minier s'adresse à tous les élèves des écoles secondaires ou inscrits à des cours de niveau secondaire au Québec.

❖ QU'EST-CE QUE JE PEUX REMPORTE?

Les participants sont séparés en deux grandes catégories selon leur niveau scolaire, c'est-à-dire que les courts-métrages des participants de la 1^{ère} à la 3^e année du secondaire s'affrontent entre eux et que les courts-métrages réalisés par des participants de 4^e et 5^e secondaire sont évalués ensemble.

Primo

En plus de la connaissance qui restera tienne pour la vie, tu cours la chance de gagner l'un des prix en argent suivants :

Catégorie secondaire 1 à 3

1 ^{er} prix	1 000\$
2 ^e prix	750\$
3 ^e prix	500\$

Catégorie secondaire 4 et 5

1 ^{er} prix	1 000\$
2 ^e prix	750\$
3 ^e prix	500\$

Dans chacune des catégories, les équipes qui se classeront en 4^e et 5^e position, en plus d'être mises à l'honneur sur nos différentes plateformes Web, se verront attribuer un prix en argent de 100\$.

Secundo

Tu pourrais aussi remporter le prix « Coup de cœur ArcelorMittal », c'est-à-dire qu'un court-métrage, parmi tous les courts-métrages classés de la 4^e à la 10^e position des deux catégories, sera sélectionné par notre partenaire, l'entreprise ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c., comme étant leur « Coup de cœur ».

Le court-métrage gagnant sera dévoilé sur le site Web www.zoomminier.com le lundi 29 avril à midi. Le comité organisateur communiquera avec l'équipe gagnante par téléphone entre le 25 et le 26 avril 2019. Les membres de l'équipe gagnante de ce volet recevront chacun un cadeau-surprise et seront aussi reçus lors de la fin de semaine d'activités.

Tertio

Les gagnants des trois premières positions de chaque catégorie ainsi que les récipiendaires du « Coup de cœur ArcelorMittal » auront l'occasion de passer une fin de semaine à Québec, transport et hébergement compris, pour participer à la soirée de remise des prix qui aura lieu le 11 mai 2019. On a aussi prévu une foule d'activités.

Important!

Pour remporter un prix, l'équipe gagnante doit être représentée par au moins un de ses membres lors de la fin de semaine de remise des prix à Québec du 10 au 12 mai 2019. Si les gagnants ne peuvent être présents, le prix sera attribué à l'équipe suivante au pointage.

❖ COMMENT PARTICIPER?

Le projet doit être **absolument** réalisé **en équipe de deux ou trois personnes**. Rappelle-toi que tout prix remporté est divisé entre les participants de l'équipe.

Important!

La fin de semaine d'activités sera cependant offerte à chacun des gagnants, **sauf dans le cas d'une équipe composée de trois membres**. Le cas échéant, vous devrez choisir **seulement deux membres** qui représenteront votre équipe et qui pourront participer à la fin de semaine d'activités et à la remise des prix.

❖ POUR MIEUX COMPRENDRE LES THÈMES DONT JE PEUX TRAITER!

1. À quoi ressemblerait notre quotidien sans les minéraux du Québec?

Saviez-vous qu'un humain, de sa naissance à sa mort, consomme environ 1 450 tonnes de minéraux, de métaux et d'essence? Les minéraux exploités au Québec sont au cœur de la fabrication de nombreux objets de la vie courante que nous utilisons quotidiennement. Par exemple, le sel de la mine Seleine aux Îles-de-la-Madeleine nous est particulièrement utile lors de la saison hivernale, car il permet de déglacer notre réseau routier. Aussi, le fer qu'on retrouve à la mine du Mont-Wright, près de Fermont, permet de concevoir des milliers de tonnes d'acier chaque année. Peux-tu nous donner d'autres exemples de l'utilisation quotidienne des minéraux du Québec? Es-tu capable de nous démontrer l'importance qu'ils ont dans la vie de tous les jours?

2. Une industrie, plus de 80 professions et métiers différents!

Consulte les fiches-métiers présentées sur Explorelesmines.com et présente-nous un (ou plusieurs) métier qui a su attirer ton attention. Décris-nous les tâches et les responsabilités qui sont attribuées à un travailleur qui occupe ce métier. Quel est le programme de formation (professionnelle, collégiale ou universitaire) qui est nécessaire pour accéder à ce métier? Parle-nous de l'importance de la formation pour les travailleurs et les entreprises minières. Quelles sont les qualités nécessaires pour être le candidat idéal?

3. La technologie utilisée dans les mines

La technologie utilisée dans les mines a fait un bond incroyable ces 10 dernières années. T'es-tu déjà demandé quelles étaient les innovations réalisées dans le secteur? En quoi la technologie facilite-t-elle les tâches du travailleur minier? Dans quel domaine la technologie a-t-elle le plus progressé? En quoi la technologie permet-elle d'accroître la sécurité des travailleurs? Présente-nous les différentes facettes de la technologie qui est utilisée dans les mines.

4. Les minéraux et les moyens de transport du 21^e siècle

Présente-nous des exemples concrets de l'utilisation des minéraux dans la fabrication de différents moyens de transport, tels que l'automobile, l'avion, le train ou même la bicyclette. Démontre aussi l'importance de certains minéraux dans la fabrication des combustibles ou dans les nouveaux modes d'alimentation des véhicules (par exemple, l'électricité). Compare l'évolution des moyens de transport depuis le dernier siècle et les innovations technologiques liées à l'industrie minière qui nous ont permis d'avancer!

5. Les minéraux et les sports

Un bâton de hockey en graphite, une lame de patin ultralégère, voilà deux exemples où les prouesses sportives réalisées avec les nouveaux équipements sont intimement liées à l'utilisation des minéraux. Démontre-nous d'autres exemples de leur utilisation dans ton sport préféré!

❖ QUI M'ÉVALUERA ET SELON QUELS CRITÈRES?

Un jury, totalement indépendant des écoles et des participants, procédera à l'analyse des productions en basant son évaluation en fonction des critères d'évaluation ci-dessous :

- ✓ Traitement du sujet
(Vulgarisation de l'information, sens critique, esprit scientifique, faire preuve d'objectivité, utilisation d'un argumentaire, etc.) /10 points
- ✓ Qualité de l'information
(La pertinence, la clarté et la justesse des propos, sources d'information citées, transmission d'information crédible et véridique, etc.) /10 points
- ✓ Qualités sonore et visuelle de l'œuvre /10 points
- ✓ Originalité /10 points
- ✓ Appréciation générale
Les membres du jury peuvent attribuer des points (sur un total de 5) à ton court-métrage selon leur appréciation générale du projet. /5 points
- ✓ Respect du thème choisi /5 points

❖ QUE DOIS-JE SAVOIR?

Étiquette du défi

Garde en tête que toute vidéo à caractère haineux ou injurieux sera exclue de l'épreuve. Tu dois faire preuve d'objectivité, de sens critique et de discernement dans ta démarche créative et scientifique. N'avance pas de choses dont tu n'es pas certain ou pour lesquelles tu n'as pas de preuve.

Rappelle-toi que la **durée maximale** (incluant le générique) **est de 3 minutes** et que la **durée minimale** exigée est de **2 minutes**. Si tu **ne respectes pas la contrainte de temps**, autrement dit si tu dépasses ou n'atteins pas la durée demandée, ton court-métrage **sera pénalisé et dans certains cas écarté de la compétition.**

Une **marge de manœuvre de 10 secondes** t'est accordée, c'est-à-dire que les courts-métrages ne respectant pas la contrainte de temps initiale, mais qui ont une durée totale située dans la marge de manœuvre, ne seront pas exclus de la compétition. Toutefois, **une pénalité de 5 points** sera déduite de leur note globale. **Les courts-métrages ayant une durée excédant même la marge de manœuvre de 10 secondes seront automatiquement exclus de la compétition.**

Droits d'auteur

À partir du moment où tu soumetts ton topo au défi Zoom Minier, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) et l'Institut national des mines du Québec (INMQ) obtiennent automatiquement les droits d'utiliser ta production et de la diffuser sur leurs plateformes Web et dans leurs activités.

Si tu récupères des images sur Internet, tu dois obtenir la permission de les utiliser ou encore choisir des images libres de droits. Tu es responsable du contenu de ton œuvre et le CSMO Mines ne sera pas responsable d'éventuels recours par des tiers pour des questions de plagiat.

Modalités d'inscription

Dans un premier temps, tu as jusqu'au **18 mars 2019 à 23h59** pour remplir le formulaire d'inscription dans la section « Inscription » du site Web www.zoomminier.com. À partir du **19 mars 2019**, tu pourras déposer ton document vidéo dans la section « Soumettre la vidéo ». Dans ce formulaire, tu dois préciser le thème que tu auras choisi et attribuer un titre percutant à ton court-métrage.

- La période d'inscription débutera le **1^{er} janvier 2019** dès 8 h et se termine à **23h59 le 18 mars 2019**.
- Télécharge ton court-métrage avant **23 h 59 le 15 avril 2019**. Après cette date, les capsules vidéo soumises ne seront plus éligibles au défi.

Dévoilement des gagnants et remise des prix

La liste des gagnants sera dévoilée le lundi 29 avril 2019 à midi. Elle sera diffusée sur les réseaux sociaux et le site Web du CSMO Mines ainsi qu'à l'adresse suivante : www.zoomminier.com. Le CSMO Mines communiquera par téléphone avec les gagnants entre le 24 et le 26 avril 2019. Pour plus de renseignements à cet effet, veuillez communiquer avec Madame Audrey Dumont, par téléphone au 418-653-9254, poste 223, ou par courriel, à l'adresse suivante : adumontsmomines.qc.ca.

Important!

La remise des prix ainsi que la fin de semaine d'activités se dérouleront du 10 au 12 mai 2019. L'accueil des gagnants et des accompagnateurs se fera à l'hôtel le vendredi 10 mai 2019 dès 18 h. Tous les renseignements à propos de la fin de semaine d'activités te seront transmis par le CSMO Mines. À noter, l'équipe gagnante qui ne pourra être représentée par au moins un de ses membres, lors de cette fin de semaine, ne pourra réclamer son prix. Il sera attribué à l'équipe suivante au pointage.

Important!

Lors de cette fin de semaine d'activités, chaque équipe gagnante doit être accompagnée d'un parent, d'un tuteur ou d'un enseignant (**un seul accompagnateur par équipe**) qui, lui aussi, participera aux activités et à la soirée de remise des prix (transport et hébergement inclus).

Formats des fichiers acceptés

- Fichiers .MP4 et .MOV : généralement compatibles avec les codecs vidéo h264 et mpeg4, et le codec audio AAC.
- Fichiers .AVI : de nombreuses caméras génèrent ce format (en général le codec vidéo est MJPEG et le fichier audio est PCM).
- Fichiers .WMV
- Fichiers .FLV : codec vidéo Adobe-FLV1

Pour plus d'information technique, communiquez avec : adumontsmomines.qc.ca.

Important!

Les courts-métrages qui nous seront soumis dans un format non accepté devront remédier à la situation avant la date limite du 15 avril à 23 h 59. Les équipes qui feront parvenir une nouvelle version de leur court-métrage après la date limite ne pourront pas être éligibles à la compétition, malgré le fait qu'elles aient fait parvenir une version défailante avant 23 h 59 le 15 avril 2019. **N'attendez pas à la dernière minute pour soumettre votre capsule vidéo!**

❖ **DATES IMPORTANTES**

Début de la période d'inscription : **1^{er} janvier 2019**

Date limite pour **l'inscription** : **18 mars 2019 à 23h59**

Date limite pour **soumettre** le reportage vidéo : **15 avril 2019 à 23h59**

Dévoilement de la liste des gagnants : **29 avril 2019**

Date de **remise des prix** : **11 mai 2019**